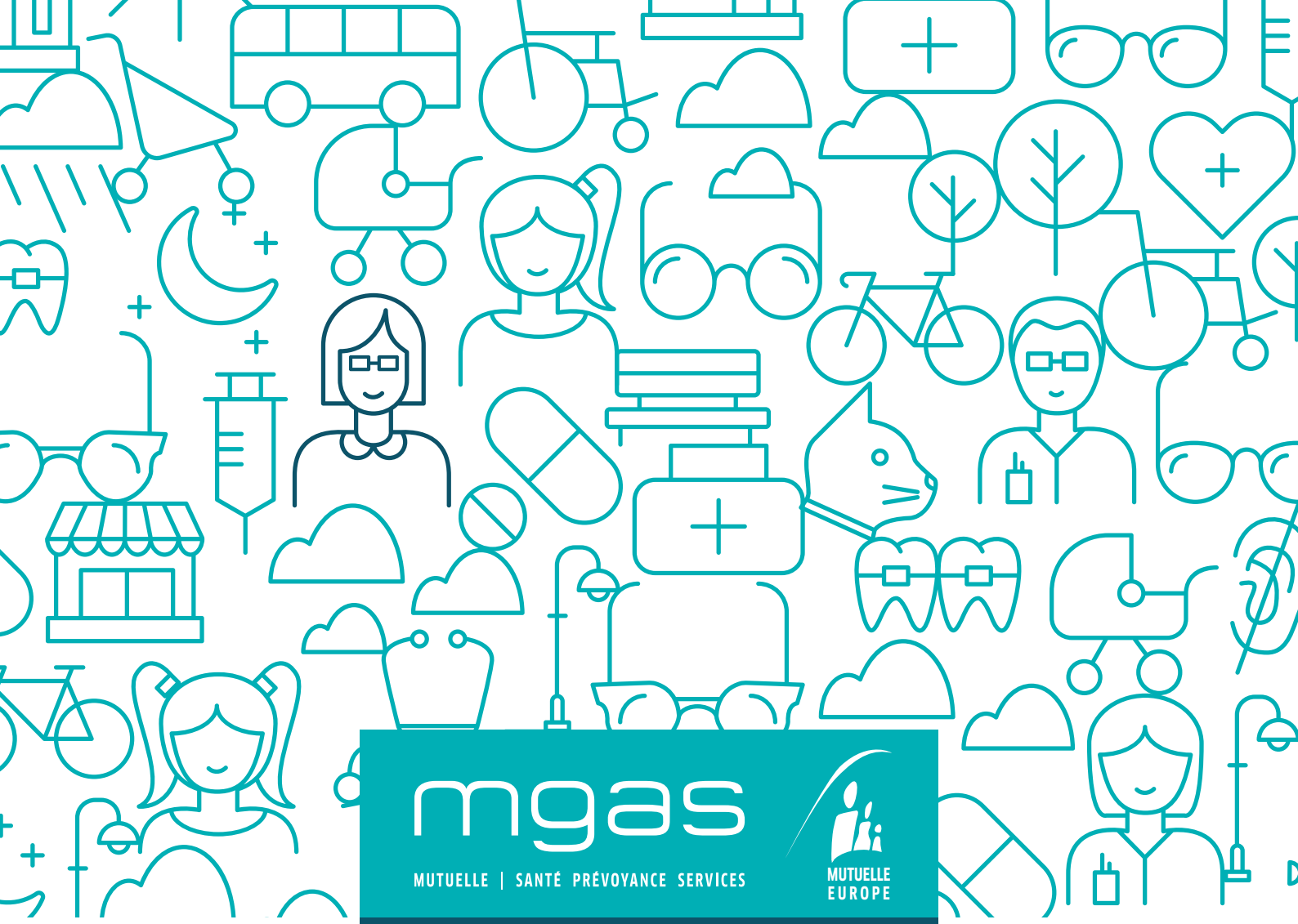

mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

MUTUELLE EUROPE

EHPAD USLD

EXTRANET MJPM

100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

Contrat Responsable

2022

L'offre dédiée aux personnes résidant en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), en Unités de Soins de Longue Durée (USLD) ou en Maisons d'Accueil de Personnes Agées Dépendantes (MAPAD)

Pourquoi adhérer à la MGAS - Mutuelle Europe ?

Je souhaite une mutuelle efficace

MGAS - Mutuelle Europe m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent. **Page 3**

Je cherche une offre adaptée

Santé **Page 4**
Garanties Page 4
Cotisations Page 7
Comprendre la nouvelle réforme 100 % Santé Page 8
Réseau de soins Santéclair Page 9
Service MGAS Assistance Page 10
Services en ligne **Page 11**

La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS. Lors de leur Assemblée Générale de juin 2018, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) et la Mutuelle Europe, ont adopté le principe de la fusion entre les deux mutuelles. Le nouvel ensemble « MGAS-Mutuelle Europe » constitue aujourd'hui un groupe plus fort et agile qui est fier de sa qualité de gestion et de sa proximité avec ses adhérents et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés.

Une mutuelle à votre écoute

Partenaire de protection sociale, la MGAS - Mutuelle Europe propose des solutions pour tous en matière de santé et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales.

Je choisis le meilleur pour les personnes protégées

La MGAS, un gage de qualité

- Une mutuelle **référencée** par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et des Sports, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC); historiquement présente dans la Fonction Publique Hospitalière, la Fonction Publique Territoriale et pour les particuliers et les entreprises,
- **Près de 90 000** personnes protégées,
- Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée **ISO 9001** version 2015 depuis 2014,
- En conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et respectueuse de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).

Des valeurs fortes qui me parlent ...

Qualité
les engagements de la MGAS - Mutuelle Europe sont tenus dans le temps.

Attention
les demandes sont traitées de façon personnalisée.

Solidarité
des aides en cas de difficulté.

Santé

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. **Les formules EUR 3, EUR 4 et EUR 5 sont solidaires et responsables ; elles répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale).** Les prestations entrent en vigueur au 1er janvier 2022.

SOINS COURANTS	RO [1]	EUR 3	EUR 4	EUR 5
Honoraires médicaux				
Consultations et visites généralistes OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	175 %	200 %	250 %
Consultations et visites généralistes non OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	150 %	175 %	200 %
Consultations et visites spécialistes OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	175 %	200 %	250 %
Consultations et visites spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO [2]	70 %	150 %	175 %	200 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	100 %	100 %	100 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	100 %	100 %	100 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	-	125 € / an	150 € / an	150 € / an
Honoraires paramédicaux				
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	100 %
Téléconsultations				
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service SantéClair		ilimitées	ilimitées	ilimitées
Analyses et examens de laboratoire				
Analyses et examens de laboratoire	60 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments				
Pharmacie prise en charge par le RO	15 % / 30 % / 65 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical				
Grand appareillage et véhicules pour personnes atteintes de handicap	65 % / 100 %	100 %	100 %	100 %
Petit appareillage, pansements, accessoires, orthopédie, orthèses	60 % / 65 %	175 %	225 %	275 %

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. **2.** Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.**

HOSPITALISATION (3)	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
Forfait journalier hospitalier				
Forfait journalier Médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait journalier en psychiatrie	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires				
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) OPTAM / OPTAM -CO (2)	80%	175%	200%	250%
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) non OPTAM / OPTAM -CO (2)	80%	150%	175%	200%
Frais de séjour, salle d'opération (sans limitation de durée)	80%	100%	100%	100%
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais liés à l'hébergement				
Chambre individuelle hors ambulatoire et psychiatrie (dans la limite de 30 jours et par année civile)	-	45 € / j	55 € / j	65 € / j
Autre frais liés à l'hébergement				
Frais de télévision dans la limite de 10 jours / an	-	-	-	5 € / j

PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
Prévention				
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	65 % /100 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Vaccins prescrits non pris en charge par le RO (par année civile)	-	125 €	150 €	160 €
Nutritionniste par année civile (4)	-	80 €	80 €	80 €
Certificats médicaux liés à la mesure de protection et/ou de non-retour à domicile – tous les 5 ans	-	110 €	140 €	160 €
Médecine douce				
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue et psychologue (par année civile) (5)	-	110 €	140 €	160 €
Nouveau Accompagnement psychologique et psychothérapeutique (dans la limite de 4 séances par année civile) (6)	-	60 € par séance	60 € par séance	60 € par séance
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) - Service IMA Assistance	-	5	5	5

AUTRES PRESTATIONS	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %	100 %	100 %
Frais de transport non pris en charge par le RO (par année civile) (7)	-	185 €	210 €	220 €
Forfait thermal, honoraires médicaux, frais de transport et d'hébergement (8)	65% / -	100 % + 175 €	100 % + 225 €	100 % + 275 €

3. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO, ou en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes et Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). **4.** Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS. **5.** Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPSS (lorsqu'applicable pour la spécialité). **6.** Séances dispensées par un psychologue ou un psychothérapeute titulaire d'un numéro ADELI. **7.** Pour motif médical ou lors du renouvellement du certificat lié à la mesure de protection uniquement. **8.** La cure thermale doit être prise en charge par le RO. Le forfait est versé sans conditions de ressources, sur présentation de l'attestation de cure thermale accompagnée des justificatifs.

DENTAIRE (9)

	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
100% SANTÉ	Soins et prothèses «**100% Santé**» sans reste à charge, **depuis le 1er janvier 2020.** Remboursement intégral (RO + RC) des soins et prothèses concernés à hauteur des Honoraires Limite de Facturation (HLF). (13)			
Soins hors 100% Santé				
Consultation	70 %	175 %	200 %	250 %
Soins dentaires	70 %	175 %	200 %	250 %
Prothèses hors 100% Santé				
Soins prothétiques pris en charge par le RO				
Inlay, Onlay	70 %	275 %	325 %	350 %
Prothèses dentaires (y compris réparations et Inlay Core)	70 %	275 %	325 %	350 %
Soins prothétiques non pris en charge par le RO				
Prothèses dentaires hors implantologie (par année civile)	-	175 €	225 €	250 €
Orthodontie prise en charge par le RO				
Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	70 % / 100 %	200 %	250 %	300 %
Orthodontie non prise en charge par le RO				
Traitement d'orthodontie, contention (par année civile) (10) (11)	-	200 %	250 %	300 %

OPTIQUE (12)

	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
100% SANTÉ	Équipement «**100% Santé**» sans reste à charge, **depuis le 1er janvier 2020.** Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique à hauteur des prix limites de vente (13). Avec l'OffreClair, je bénéficie d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.			
Monture	60%	75 €	75 €	75 €
2 verres hors 100% Santé	60%	200 €	300 €	350 €
Suppléments optique	60 %	100 %	100 %	100 %
Lentilles prises en charge par le RO	60 %	100 %	100 %	100 %
Chirurgie réfractive (myopie uniquement) par œil et par année civile	-	125 €	225 €	325 €

AIDES AUDITIVES

	RO (1)	EUR 3	EUR 4	EUR 5
100% SANTÉ	Équipement «**100% Santé**» sans reste à charge **depuis le 1er janvier 2021.** Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, à hauteur des prix limite de vente. (13)			
Aides auditives pour les moins de 21 ans et les plus de 21 ans atteints de cécité hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans)	60 %	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Aides auditives pour les 21 ans et plus hors 100% santé (par oreille et tous les 4 ans)	60 %	565 €	990 €	1 190 €
Accessoires et piles pris en charge par le RO	60 %	100 %	100 %	100 %
Piles pour appareil auditif non prises en charge par le RO	-	20 € / an	25 € / an	30 € / an

9. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. **10.** Participation exprimée en pourcentage de la base de remboursement reconstituée selon la nature et la codification NGAP ou CCAM de l'acte s'il avait été pris en charge par le RO. **11.** Le forfait est pris en charge au prorata de la date d'adhésion. **12.** Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. **13.** Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement depuis le 1er janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limite de Facturation.

Cotisations

Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux personnes résidant :

- en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),
- en Unité de Soins de Longue Durée (USLD),
- en Maisons d'Accueil de Personnes Agées Dépendantes (MAPAD).

Les cotisations mensuelles pour l'année 2022 :

	Régime Général		
	EUR 3	**EUR 4**	**EUR 5**
Moins de 62 ans	67,40 €	77,70 €	88,80 €
De 62 ans et plus	81,80 €	92,10 €	114,30 €
Conjoint	**Tarifs à l'âge identique au membre participant**		
Enfant	32,10 €	32,20 €	32,30 €

	Régime Alsace-Moselle		
	EUR 3	**EUR 4**	**EUR 5**
Moins de 62 ans	47,20 €	54,40 €	62,20 €
De 62 ans et plus	57,30 €	64,50 €	80,00 €
Conjoint	**Tarifs à l'âge identique au membre participant**		
Enfant	22,50 €	22,50 €	22,60 €

Mes avantages

- Un portail internet spécifique pour gagner en efficacité.
- L'encaissement des cotisations par virement.
- L'expérience des transferts de tutelle.
- Une réponse de qualité et réactive !

COMPRENDRE LA NOUVELLE RÉFORME 100 % SANTÉ

Il s'agit d'une réforme gouvernementale de lutte contre le renoncement aux soins, inscrite dans la Loi de financement Santé 2019, et permettant à tous les assurés un accès à des soins de qualité intégralement remboursés par la Sécurité sociale et les complémentaires santé responsables dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire selon les conditions exposées ci-après.

La réforme ne concerne pas le remboursement des autres soins (soins courants, hospitalisation, prévention et médecine douce).

Le 100 % SANTÉ DENTAIRE (depuis le 1er janvier 2020)

(Exemples de remboursement non contractuels)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **Les couronnes dentaires et bridges**
  - **Dents du fond** (couronnes et bridges métalliques)
  - **Dents du sourire** (couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1ère prémolaire / bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement)
- **Les couronnes dentaires transitoires et inlay-core** avant la pose d'une couronne 100 % SANTÉ
- **Les prothèses amovibles** à base résine (depuis le 1er janvier 2021)

L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Autres couronnes et bridges (Ex : dents blanches sur dents du fond)
- Couronnes céramo-céramiques
- Implants dentaires
- Orthodontie

Couronne dentaire 100 % Santé

Céramo-métallique sur une dent du sourire
Coût total **500 €**

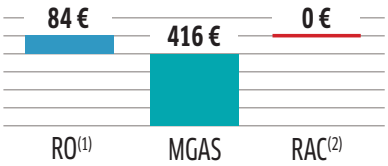

Le 100 % SANTÉ OPTIQUE (depuis le 1er janvier 2020)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **La monture,** un choix parmi au moins :
  - 17 montures adultes
  - 10 montures enfants
  - 2 coloris par monture
- **Les verres**
  - Pour toutes les corrections
  - Amincis selon le trouble
  - Traitements anti-reflets et anti-rayures
- **Renouvellement tous les 2 ans sauf enfants de - 16 ans et évolution de la vue**

L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Un choix illimité de montures
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

Verres progressifs 100% Santé

1 monture 30 € + 2 verres progressifs, sphère]-4,00 à -8,00] et CYL 0 à 4D
Coût total **240 €**

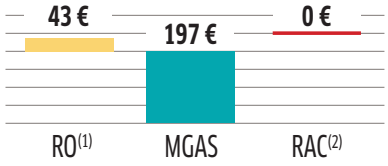

Le 100 % SANTÉ AUDIOLOGIE (depuis le 1er janvier 2021)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- **Tous types d'appareils**
  - Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
  - 12 canaux de réglage
  - Au moins 3 options de confort d'écoute incluses
- **Renouvellement tous les 4 ans**

L'offre 100 % Santé n'intègre pas :

- Les appareils auditifs comportant des options spécifiques (Ex : au moins 20 canaux de réglages)
- Les assistants d'écoute sans réglages vendus en pharmacie

Aide auditive 100% Santé

Exemple pris pour un assuré > à 20 ans
Coût total **950 €**

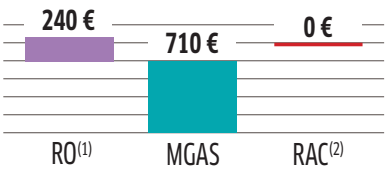

« Je garde une liberté totale de choix dans les équipements ou les matériaux ! »

Comment bénéficier du « 100% Santé » ?

Depuis le 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur des remboursements optiques et dentaires, MGAS - Mutuelle Europe intègre automatiquement les paniers de la réforme 100% Santé au sein de l'offre responsable que vous avez souscrite, il en est de même depuis le 1er janvier 2021 pour les remboursement aides auditives.
Chaque professionnel de santé concerné par la réforme est tenu de vous fournir deux devis : un devis 100% santé et un devis hors 100% santé. Grâce au service d'analyse des devis de la MGAS, je dispose d'une aide professionnelle pour effectuer mon choix.

1. RO = régime obligatoire **2.** RAC = Reste à Charge

SERVICES SANTÉCLAIR

Plus de 7 000 professionnels de la santé partenaires de Santéclair
s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

- Plus de 3 000 opticiens
- 2 500 chirurgiens-dentistes, orthodontistes
- 70 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire
- Plus de 1100 centres auditifs partenaires
- 380 ostéopathes et chiropracteurs
- Plus de 400 diététiciennes

En vigueur à partir du 1er janvier 2022

DES TARIFS NÉGOCIÉS

Dentaire
Des tarifs négociés pour les actes les plus fréquents à prix libres (prothèse/ orthodontie).

Orthodontie par aligneurs
Le semestre d'orthodontie invisible adulte jusqu'à 40% moins cher par rapport aux prix moyens du marché. (1)

Implantologie
Jusqu'à -35% sur tout les actes d'implantologie. (2)

Appareillage
Jusqu'à 35% moins cher sur les aides auditives (3) récentes commercialisées en France.

Optique
Des tarifs jusqu'à 45% moins chers sur les verres de 4 grandes marques (4). Pour les petits budgets, OffreClair offre un équipement de qualité sans reste à charge.

Chirurgie laser
Jusqu'à 30% d'économies sur les techniques de chirurgie laser (5) de l'oeil.

Diététique
Jusqu'à 15% d'économies sur les consultations de diététique. (5)

JE BÉNÉFICIE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN

- **Un service d'analyse de devis conseil**
  avec une estimation de mes remboursements et des conseils pour réduire mon reste à charge
- **Géolocalisation des professionnels de la santé partenaires**
  pour des soins et équipements de qualité à tarifs négociés
- **Recherche de médecins et paramédicaux**
  pour des informations sur le conventionnement, les tarifs de consultation et prise de rendez-vous en ligne
- **Une prise de rendez-vous prioritaire**
  par téléphone en moins de 2 semaines, auprès des centres d'ophtalmologie partenaires
- **Un site de vente en ligne**
  pour acheter mes lentilles
  CODE PROMO pour lentillesmoinschères : MGA2014757
- Nouveauté
  Évolution du service de téléconsultation - en illimité
  pour accéder à un médecin 24/7 en vidéo sans frais
- **Un classement des établissements hospitaliers**
  pour trouver l'établissement le plus adapté et le moins onéreux
- **Un annuaire d'infirmières à domicile**
  pour une prise de rendez-vous en quelques clics
- **Un deuxième avis médical**
  pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic de la part d'un expert en cas de problème de santé sérieux (en moins de 7 jours)
- **Des programmes de coaching sommeil et nutrition**
  pour retrouver le sommeil naturellement et maigrir durablement
- **Un coaching sportif d'entretien**
  pour reprendre le contrôle sur mon corps et trouver mon équilibre
- **Un coaching sportif de rétablissement**
  grâce aux coachs spécialisés APA (Activité physique adaptée) pour me soigner ou mieux récupérer suite à une hospitalisation
- Nouveauté
  Outil d'analyse de symptôme et d'orientation
  pour avoir rapidement un avis sur mes symptômes et être orienté dans ma prise en charge grâce à un outil pensé et validé par des médecins
- **Un chatbot**
  pour être orienté sur le portail MySantéclair (accessible depuis mon espace adhérent MGAS)

1. Par rapport aux prix moyens du semestre d'orthodontie invisible par aligneurs toutes durées de traitement confondues. Etude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er avril 2019 au 30 juin 2020. Étude disponible sur demande. **2.** Par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santéclair. Étude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er janvier au 31 décembre 2020. Comparaison à actes et matériaux strictement identiques. Étude disponible sur demande. **3.** Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II) . Étude réalisée par Santéclair sur les devis analysés du 1er janvier 2020 au 31 octobre 2020 . Comparaison portant sur les 40 références d'appareils les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références d'appareils. Étude disponible sur demande. **4.** Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (verres de classe B unifocaux et progressifs) . Étude réalisée par Santéclair sur les tiers payants facturés hors réseau via TP+ du 1er janvier 2020 au 15 septembre 2020. Comparaison portant sur les 123 références de verres les plus vendues. Le pourcentage de réduction varie selon les références. Étude disponible sur demande. **5.** Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de la santé partenaires Santéclair et les tarifs pratiqués par les professionnels de la santé non partenaires en 2019.

MGAS ASSISTANCE

MGAS Assistance intervient 24 h/24, 7j/7 au numéro suivant : 05 49 34 81 11.
Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles.

Garanties dès mon adhésion :
Conseil social • Informations juridiques • Informations médicales • Recherche de médecin, infirmière, intervenant paramédical

⊕ **Garanties en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou en cas d'immobilisation imprévue et/ou en cas de chirurgie ambulatoire**

- Aide-ménagère
- Présence d'un proche / transfert convalescence chez un proche
- Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Prise en charge des animaux domestiques
- Fermeture du domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au domicile
- Services de proximité : livraison de médicaments, de courses ou de repas, portage d'espèces et coiffure à domicile

Renforcement pour les familles

- Prise en charge des enfants (-18 ans) ou handicapés
- Garde des frères et sœurs (enfant accidenté ou malade)
- Remplaçante de garde d'enfants
- Conduite à l'école et retour au domicile des enfants
- Conduite aux activités extrascolaires
- Soutien scolaire en ligne (enfant accidenté ou malade)
- Soutien scolaire chez un proche
- Aide aux devoirs

⊕ **Garanties en cas de maternité**

- Aide à domicile
- Prise en charge des enfants (-16 ans) ou enfants handicapés

Informations médicales naissance sous 48h

Une équipe médicale communique des informations et conseils médicaux sur les thèmes suivants : grossesse, examens, médicaments, alimentation, sommeil, hygiène, vaccinations.

⊕ **Garanties en cas de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie**

Aide-ménagère

⊕ **Garanties en cas d'événement traumatisant ou covid-19**

Soutien psychologique dans la limite de 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien, et jusqu'à 3 entretiens en face-à-face avec un psychologue clinicien

⊕ **Prise en charge des ascendants**

- Le déplacement d'un proche
- Le transfert des ascendants chez un proche
- La garde des ascendants

Aide aux aidants

Parcours et prestations délivrées par des professionnels pour accompagner et soutenir l'aidant quotidiennement

Pack répit : enveloppe de services pour soulager l'aidant

Téléassistance

Frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service, pour une durée maximale de 90 jours.

En cas de mutation professionnelle

- Aide au déménagement
- Nettoyage du domicile quitté
- Aide à la recherche d'un emploi du conjoint

L'intégralité des conditions d'accès aux garanties, faits générateurs et exclusions est disponible dans votre Notice d'Information ou votre Règlement Mutualiste.

Services en ligne

Découvrez les services adaptés aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique ainsi qu'à leurs mandataires.

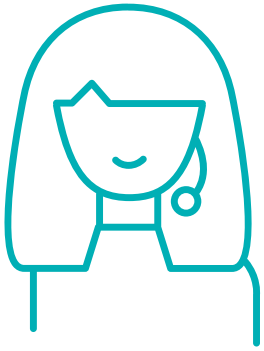

Votre Extranet MJPM

La MGAS - Mutuelle Europe met à disposition des mandataires judiciaires un extranet dédié, véritable tableau de bord interactif et gratuit, permettant d'accéder à de nombreuses fonctionnalités de contractualisation et de suivi des dossiers en tant que mandataire direct.

DEVIS ET ADHÉSION EN LIGNE

- vous réalisez en totale autonomie l'ensemble de vos propositions,
- vous dématérialisez tout un ensemble de documents : bulletin d'adhésion, RIB, mandat SEPA, devoir d'information et de conseil, attestation de Sécurité sociale, jugement de protection, attestation d'hébergement, etc... ,
- vous évitez la saisie d'informations répétitives (nom et prénom de l'interlocuteur, adresse de correspondance, etc...),
- vous signez électroniquement et l'adhésion est instantanée.

LES AVANTAGES

- **Un seul identifiant de connexion** pour visualiser l'ensemble de votre portefeuille de Majeurs, contrats en cours ou résiliés,
- la possibilité de visualiser le **détail des prestations payées** auprès de l'adhérent ou du professionnel de santé (incluant les dépenses reçues par Tiers payant, en «papier», ou dans le cadre du 100% ALD),
- la possibilité d'**exporter les remboursements des prestations** pour consolider des justificatifs ou réaliser des rapprochements bancaires,

Nouveau
- la possibilité de générer un mandat RIA afin que la MGAS s'occupe des modalités de **résiliation** auprès de l'organisme complémentaire actuel (janvier 2021),

Nouveau
- la présence pour chaque majeur protégé de **la carte TP et de son échéancier** au format PDF (janvier 2021),

Nouveau
- la possibilité de réaliser en toute autonomie l'**adhésion en Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** pour votre majeur protégé ou son renouvellement (juin 2021),

Nouveau
- l'interfaçage de l'Extranet avec notre outil de gestion permet **une meilleure réactivité pour le traitement de vos demandes** grâce à des délais plus courts (octobre 2021),
- cet outil respecte la législation sur la Distribution des assurances (DDA) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

https://mjpm.mutuelle-europe.com

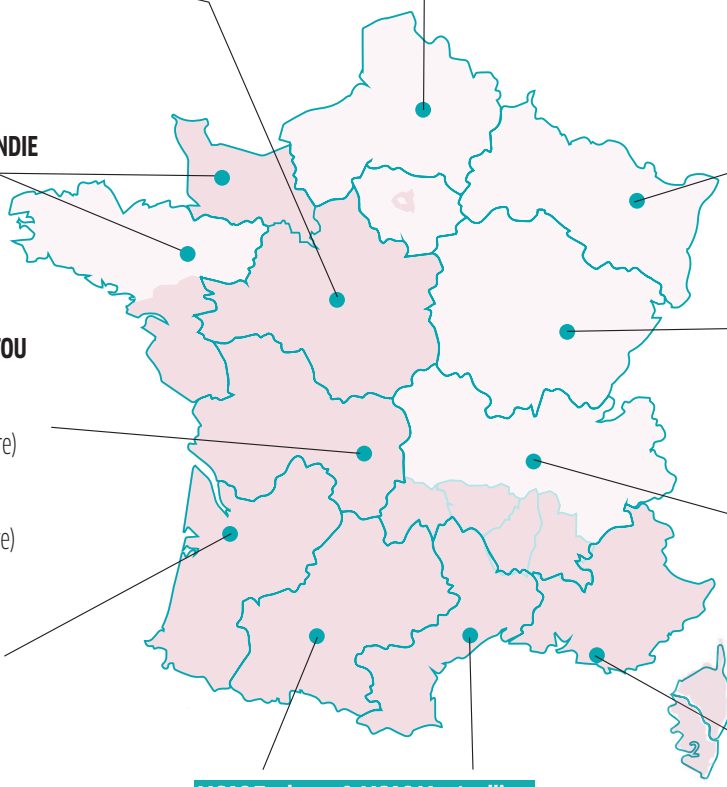

MGAS Amiens
RÉGION NORMANDIE
HAUT DE FRANCE
Hélène Poveda
06 84 41 98 99

MGAS Tours
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Mlezi ANTUFI
06 86 30 71 27

MGAS Rennes
RÉGION BASSE NORMANDIE
RÉGION BRETAGNE
Nicolas Esnault
06 73 37 78 60

MGAS NANCY
RÉGION GRAND EST
Samir Belloumi
06 70 56 58 92

MGAS Limoges
RÉGION LIMOUSIN POITOU
Sandrine Chabaud
06 40 64 55 02
Mlezi ANTUFI (temporaire)
06 86 30 71 27
mlezi.antufi@mgas.fr
Céline LABBÉ (temporaire)
06 81 65 74 56
celine.labbe@mgas.fr

MGAS Dôle
RÉGION BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
Gaëlle Lacroix
06 71 13 68 77

MGAS Lyon
RÉGION RHÔNE-ALPES
William Vogt
07 88 37 66 22

MGAS Bordeaux
RÉGION AQUITAINE
Céline Labbé
06 81 65 74 56

MGAS Toulouse & MGAS Montpellier
RÉGION MIDI PYRÉNÉES
RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON
Yohann Jacob
07 89 06 68 07

MGAS Marseille
RÉGION PACA
Grégory Carlier
06 73 37 81 65
Cyrille Vila
06 31 25 87 97

MGAS Martinique - Guyane
Sylvia Reuperné
06 96 89 25 50

MGAS Guadeloupe
Cindy Lubeth
07 70 02 56 99

MGAS Réunion -Mayotte
Reine-Claude Lung-soong
06 47 86 71 30

Muriel Malbranque
07 70 01 85 15

Bernard Héron
07 70 01 85 59

C'est décidé, je choisis la MGAS - Mutuelle Europe !

Je contacte la MGAS - Mutuelle Europe

01 53 15 74 82 du lundi au vendredi de 8h30-17h00 (appel non surtaxé)
@ **contact@mgas.fr**

Je me connecte sur le site mutuelle-europe.com

- pour découvrir les détails de l'offre
- pour réaliser une étude personnalisée

Je contacte mon conseiller :

MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 – 37 206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Protection Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

IMA SA société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 410 481 €, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 320.281.025.

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Santéclair Société Anonyme au capital de 3 834 030 E - RCS Nantes 428 704 977 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 • www.santeclair.fr/blog

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : https://mgas.fr/charte-vie-privee.

Membre de MUTUALITÉ FRANÇAISE

MGAS-ME Communication - 08/2021 - Document non contractuel - réf MK 08/21-LIVEHPADUSLD